

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Réseau de chaleur de Dijon métropole - Délégations de Service Public - Comptes-rendus annuels 2023

Dijon métropole a choisi, en septembre 2009, de créer un réseau de chaleur (RCU) pour partie sous l'emprise du tramway alors en construction et d'alimenter ce RCU par la chaleur provenant de l'UVE et de la biomasse.

Ce choix stratégique a été couplé avec la prise de compétence en 2010 par la collectivité de production et de distribution de chaleur sur son territoire. La Métropole a donc pris en charge la gestion de réseaux de chaleur alors existants sur les communes concernées de la Métropole, à savoir Fontaine d'Ouche (Dijon), Chenôve, et Quetigny.

Dans un souci de développement durable, Dijon métropole a ensuite mutualisé les réseaux afin de créer 2 entités majeures :

- Le réseau « Dijon Energies » regroupant le réseau de Dijon métropole en cours de création et le réseau de Quetigny. L'interconnexion a été créée au niveau de la Piscine Olympique incluant également la construction d'une chaufferie Biomasse : la chaufferie des Péjoces inaugurée en 2014 ;
- Le réseau « Sodien » regroupant les réseaux existants du quartier de Fontaine d'Ouche et de Chenôve avec la création d'une chaufferie biomasse : la chaufferie des Valendons en 2015/2016. L'interconnexion des réseaux a été accompagnée d'un fort développement, notamment avec une extension du périmètre sur Talant.

Ces 2 réseaux ont été interconnectés en 2019 pour permettre à Dijon métropole d'augmenter la récupération de chaleur à l'UVE jusqu'à environ 150 GWh/an et ainsi soutenir le développement des réseaux métropolitains.

Il convient de dresser un compte-rendu des réseaux de chaleur existants, tous deux gérés dans le cadre de délégations de service public.

DSP SODIEN : Secteur Dijon ouest, Talant et Chenôve

Par convention, la société CORIANCE a été chargée, par Dijon métropole, de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De part cette convention, CORIANCE s'est vu confier la conception, la réalisation, le financement du réseau de chaleur, son entretien ainsi que la prospection en vue d'engager de nouveaux abonnés.

Cette délégation de service public, d'une durée de 24 ans, a débuté le 1er janvier 2013. Sa date de fin est prévue le 31 décembre 2036.

Le périmètre actuel comprend Dijon secteur ouest, Chenôve et plus récemment la commune de Talant.

La présentation est réalisée avec des éléments manquants qui a fait l'objet de rappel auprès du délégataire.

a) Caractéristiques des installations

Les équipements comprennent :

- Chaufferie de Fontaine d'Ouche (58,3 MW PCI)

- 3 Chaudières gaz eau chaude de : 13 MW PCI + 11,5 MW PCI + 14,4 MW PCI
- 4 Moteurs de cogénération gaz : 19,4 MW PCI pour 8 MW utile thermique et 7,7 MW utile électrique

- Chaufferie de Chenove (40 MW PCI)

- 1 Chaudière gaz eau chaude de : 17,8 MWh PCI (déclassée vapeur/eau chaude)
- Turbine de cogénération à gaz de : 22,2 MW PCI pour 11 MW utile thermique et 7,7 MW utile électrique

- Chaufferie des Valendons (33,9 MW PCI - mise en service en avril 2015)

- 3 Chaudières Biomasse de : 2 x 8,9 MW PCI et 1 x 4,4 MW PCI
- 1 Chaudière gaz de 11,7 MW PCI
- Interconnexion SODIEN / DIJON ENERGIES (10 MW PCI - mise en service en décembre 2019)

Au 31 décembre 2023, le réseau de chaleur a contractualisé 313 polices d'abonnement, représentant au total une puissance souscrite raccordée de 125 690 kW. Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 32,5 % pour des logements sociaux
- 38.5% pour des copropriétés
- 21 % pour des équipements publics, collectivités locales et services de l'État
- 8 % pour des équipements et tertiaires privés

La mixité énergétique annuelle sortie chaudières sur l'année 2023 était la suivante :

- 29,9 % de biomasse (49,39 GWh)
- 28,6% de valorisation à partir de l'UVE (47,23 GWh)
- 3,1 % de gaz naturel (5,08 GWh)
- 38,3 % de récupération de chaleur issue de la cogénération fonctionnant au gaz naturel (63,24 GWh).

La part d'énergies renouvelables et de récupération étant de 58,6 %, celle-ci est supérieure au seuil de 50 % et a permis aux usagers du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : le taux de TVA appliqué s'établit donc à 5,50 %.

L'utilisation de ces divers combustibles, a conduit à un rendement global (y compris rendement réseau) de 80,8 % contre 81,0 % l'exercice précédent, soit une baisse de 0,2 point.

En 2023, près de 2 684 MWh électrique ont été nécessaires pour le fonctionnement du réseau selon la déclaration SNCU. Le ratio de consommation électrique ramené à la chaleur produite sortie de centrale est de 16,0 kWh / MWh produit. Cette valeur est en baisse de 9% par rapport à 2022.

La consommation d'eau sur le réseau est de 10 009 m³ d'eau adoucie. Cette valeur est en baisse par rapport à 2022 (11 707 m³).

b) Faits techniques marquants en 2023

La rigueur climatique de la saison est de 2 171 DJU pour l'année. Ce chiffre est très inférieur à la rigueur climatique trentenaire de 2 423 DJU pour la période 1991 à 2021, ce qui signifie que l'année 2023 était parmi les années les plus chaudes sur les 30 dernières. Elle est toutefois similaire à la rigueur climatique de l'année 2022 de 2161 DJU.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent :

- Développement du réseau avec également des densifications
- Des remplacements de portions de réseaux suite à des fuites
- Des opérations de gros entretien en chaufferie, notamment
 - Remplacement des automates de 2 chaudières biomasse aux Valendons,
 - Remplacement de l'analyseur de combustion de la chaudière gaz aux Valendons
- Des opérations de réparation suite à un sinistre (incendie du transformateur de cogénération à Chenove)
- 19 nouveaux raccordements pour 5 561 kW (650 équivalents-logements raccordés), notamment une partie de l'éco Quartier Arsenal, le Collège Saint Bénigne et le Lycée Professionnel Antoine.

c) Quelques éléments financiers de la DSP courant de l'année 2023

Le chiffre d'affaires de 2023 est de 26 562 k€ HT et a diminué de 7,8% du fait notamment de la baisse des prix des énergies par rapport à 2022.

Les ventes de chaleur facturées aux abonnés s'élèvent à 13 900 k€ HT en 2023 contre 14 067 k€ HT en 2022, soit une baisse de 1,2% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par une baisse des ventes en coût unitaire sur la partie proportionnelle (en raison de la hausse du prix des énergies), toutefois compensée par une hausse des ventes sur la part fixe (développement du réseau et hausse des prix unitaires sur la partie fixe).

Les recettes de vente d'électricité s'élèvent à 11 467 k€ HT en 2023 contre 13 790 k€ HT en 2022. Ces recettes sont en baisse de 16,9% par rapport à l'année précédente alors que la production électrique a retrouvé son niveau de 2021 après une année 2022 en forte baisse. Cette évolution s'explique par une baisse de la valorisation d'achat de l'électricité cogénérée par rapport à l'année passée.

Les charges d'exploitation sont de 24 549 k€ HT en 2023 et sont en baisse de 8,5% par rapport à 2022 (26 839 k€ HT).

Le cumul des frais de siège et des frais généraux est beaucoup plus élevé en 2023 (548 k€) qu'en prévisionnel (196 k€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels inflatés), ce qui est constaté depuis le début du contrat (5M€ déclarés depuis 2013, contre 1,45 M€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels inflatés). D'après la plaquette financière de SODIEN, le résultat d'exploitation est de + 2 860 k€.

Les frais financiers liés aux emprunts sont également plus importants (13,7 M€ depuis le début du contrat) que prévus initialement (12,9 M€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels) a priori en lien avec la hausse des investissements par rapport au prévisionnel.

Le résultat net après déduction des emprunts et des impôts est de + 769 k€.
Le total des immobilisations est porté à 76 144 k€.

En 2023, il a été vendu près de 141 609 MWh de chaleur (chauffage et ECS) contre 138 631 MWh pour la précédente saison de chauffe. Le volume de vente de chaleur en MWh a augmenté de 2,1 % par rapport à 2022, du fait du développement du réseau car la climatologie a été stable entre 2022 et 2023.

Le terme de consommation R1 moyen sur l'année est de 35,3 €HT/MWh et a diminué de 30,0% par rapport à 2022 à cause de la forte variabilité du Gaz.

Le terme d'abonnement R2 moyen sur l'année est de 67,80 €HT/kW et a augmenté de 4,6 % entre 2022 et 2023 notamment en raison de la variation de la part R21 qui est actualisée sur la base des indices électriques.

Le prix moyen est de 103,56 €TTC / MWh, en baisse de 6% par rapport à 2022.

Le prix moyen annuel par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ 837 € T.T.C. pour 10 MWh utile/an et 7 kW souscrit. La part R1 étant faible, les abonnés n'ont pas bénéficié de bouclier tarifaire sur le gaz.

Le total des redevances versées à la collectivité s'élève à 759 793 € HT sur l'année 2023.

SODIEN a versé des dividendes en 2023 pour un montant de 1,45M€.

d) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 14 054 tonnes de CO₂ sur Fontaine d'Ouche et 16 542 tonnes de CO₂ sur Chenôve, les quotas alloués à l'exploitant étant respectivement de 1 155 et de 1 690 tonnes.

Le contenu moyen en CO₂ sur l'année 2023 s'élève à 88 g/kWhthermique sans prise en compte de l'Analyse de Cycle de Vie contre 77 en 2022. Cette valeur a augmenté du fait de la baisse d'utilisation de la chaleur provenant de l'UVE.

e) Détail du compte GER

Les travaux de GER (Gros Entretien et Renouvellement) se sont élevés à 1 103 975 € HT, dont 265 120 €HT correspondant à un sinistre en attente de régularisation. L'imputation en dépense P3 est de 838 856 €HT.

Le solde du compte, GER/P3 est de – 649 765 € H.T. En cas de solde négatif à l'échéance de la DSP, le solde reste à charge de SODIEN.

DSP DIJON ENERGIES

Par convention, la société Dalkia France a été chargée, par Dijon métropole, de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De part cette convention, Dalkia France s'est vu confier la conception, la réalisation, le financement du réseau de chaleur, son entretien ainsi que la prospection en vue d'engager de nouveaux abonnés.

Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012. Sa date de fin est prévue le 31 décembre 2036.

Le périmètre actuel comprend Dijon secteur est, Quetigny et plus récemment la commune de Fontaine-lès-Dijon.

La présentation est réalisée avec des éléments manquants qui a fait l'objet de rappel auprès du délégataire.

DIJON ENERGIES a indiqué dans son compte-rendu 2023 page 54 : « Durant cet exercice, l'UVE ne nous a pas fourni le volume de chaleur minimal attendu (90 GWh/an) ». La métropole de DIJON a mis à disposition un volume de chaleur annuel en 2023 de 100 GWh et DIJON ENERGIES a retiré 74 GWh.

a) Caractéristiques des installations

Dans la continuité des conduites posées en attente lors de l'opération tramway, Dijon Énergies a engagé depuis 2013 une extension du réseau en corrélation avec le plan de développement s'appuyant sur les potentialités mises en évidence par le schéma directeur initial.

Les équipements comprennent :

- Chaufferie des Péjoces (94,9 MW PCI)

- 3 Chaudières biomasse de : 3 x 9,5 MW
- 3 Chaudières mixte GN/FOD de : 3 x 20 MW
- Récupération de chaleur de la Cogénération des Péjoces (Cogéstar – hors DSP) : 6,4 MW thermique

- Chaufferie des Charmettes (35 MW PCI)

- 2 Chaudières mixte GN/FOD de : 2 x 10 MW
- Récupération de chaleur sur l'UVE : 25 MW dont 15 MW pour DIJON ENERGIES

- Chaufferie de Quetigny (14.3 MW PCI)

- 2 Chaudières mixte GN/FOD de : 1 x 10 MW ou 1 x 9,3 MW (impossibilité de fonctionner en parallèle)
- 1 Chaudière biomasse de : 1 x 2,5 MW

Au 31 décembre 2023, le réseau de chaleur a contractualisé 400 polices d'abonnement représentant au total une puissance souscrite effectivement raccordée de 154 215 kW. Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 26 % pour de l'habitat hors logement social
- 11 % pour des logements sociaux
- 49 % pour des équipements publics
- 14 % pour des équipements privés.

La mixité du réseau en 2023 était la suivante :

- 43,1 % de biomasse, soit 108,63 GWh utile,
- 29,4 % de valorisation à partir de l'UVE, soit 74,00 GWh utile.
- 18,1% de gaz naturel, soit 45,59 GWh utile,
- 9,4 % de récupération thermique cogénération soit 23,79 GWh utile

La part d'énergies renouvelables et de récupération est de 72,7 %, cette part est supérieure au seuil de 50 % et a permis aux usagers du réseau de bénéficier d'une TVA réduite sur la consommation d'énergie : le taux de TVA appliqué s'établit donc à 5,50 %.

L'utilisation de ces divers combustibles a conduit à un rendement global de 82,0 % contre 83,4 % l'exercice précédent, soit une baisse de 1,4 point.

b) Faits techniques marquants en 2023

La rigueur de la saison est de **2 165 DJU** (degrés jour unifiés). Ce chiffre est très inférieur à la rigueur climatique trentenaire de 2470 DJU pour la période 1991 à 2021, ce qui signifie que l'année 2023 était parmi les années les plus chaudes sur les 30 dernières. Elle est également légèrement inférieure à la rigueur climatique de l'année 2022 soit 2 211 DJU.

Cette saison a été marquée par de gros travaux qui concernent :

- Le développement de 2,4 km supplémentaires de réseau liés au développement prévus à l'Avenant n°5 et correspondant également à des densifications.
- Des remplacements de portions de réseaux suite à des fuites (3 fuites sur Quetigny et 2 sur Dijon)
- Des opérations de gros entretien en chaufferie, notamment :
 - Fibrage du stockage de cendres aux Péjoces,
 - Reprise du réfractaire de la chaudière CH100 biomasse aux Péjoces,
 - Amélioration de la sécurité incendie aux Péjoces
- 24 nouveaux raccordements pour 6 404 kW (904 équivalents-logements raccordés), notamment : CREPS et Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, DRAC rue Diderot, Palais des Sports et les Ateliers Marbotte.

c) Quelques éléments financiers de la DSP en 2023

Le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur a augmenté par rapport au précédent exercice. D'après le compte rendu du Délégué, le chiffre d'affaires facturé aux abonnés s'élève à 20 291 k€ HT contre 23 997 k€ HT en 2022, soit une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes de vente d'électricité sont nulles en 2023, depuis l'arrêt de la cogénération de Quetigny.

Les charges d'exploitation sont de 17 161 k€ HT en 2023 et sont en baisse de 13 % par rapport à 2022 (19 768 k€ HT).

Le cumul des frais de siège et des frais généraux est beaucoup plus élevé en 2023 (1,2 M€) qu'en prévisionnel (609 k€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels inflatés), ce qui est constaté depuis le début du contrat (9,3 M€ déclarés depuis 2013, contre 4,6 M€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels inflatés).

Les frais financiers liés aux emprunts sont également plus importants (11,6 M€ depuis le début du contrat) que prévus initialement (8,1 M€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels) a priori en lien avec la hausse des investissements par rapport au prévisionnel.

A l'analyse des éléments financiers du Délégué, le résultat d'exploitation est de + 427 k€ (sans compter les intérêts d'emprunt et impôts), soit une baisse de 82% par rapport à 2022.

Le résultat net après déduction des emprunts et des impôts est de -930 k€ contre + 905 k€ pour 2022, soit 202% de baisse.

Le total des immobilisations est porté à 81 930 k€.

En 2023, il a été vendu près de 224 318 MWh de chaleur (chauffage et ECS) contre 229 747 MWh pour la précédente saison de chauffe. Le volume de vente de chaleur en MWh a baissé de 2,4 % par rapport à 2022, du fait des évolutions du réseau et notamment suppression ou isolation de bâtiments (la climatologie étant stable).

Le terme de consommation R1 moyen sur l'année est de 49,3 €HT/MWh et a baissé de 28 % par rapport à 2022 à cause de la forte variabilité du Gaz.

Le terme d'abonnement R2 moyen sur l'année est de 61,46 €HT/kW et a augmenté de 7,1 % entre 2022 et 2023. Cette hausse s'explique en grande partie par la hausse des indices de coût d'électricité pour l'indexation du terme R21.

Le prix moyen est de 95,43 €TTC / MWh, valeur en baisse de 13,4 % par rapport à 2022.

Le prix moyen annuel par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ 765,34 € T.T.C. pour 10 MWh utile/an et 5,65 kW souscrit, hors bouclier tarifaire (1 092,40 €TTC / an en 2022).

Pour les logements, le bouclier tarifaire a permis de baisser le tarif global de 90,46 €HT / MWh à 89,22 €HT / MWh, ce qui représente un coût moyen annuel pour un logement de 752,30 € TTC soit une baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent (843,32 €TTC / an en 2022).

Le total des redevances versées à la collectivité s'élève à 701 891 € sur l'année 2023.

d) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 8 540 tonnes de CO₂, pour la chaufferie des Péjoces, la chaufferie de Quetigny étant sortie du dispositif. Cette valeur est en baisse de 25,5% par rapport à 2021.

Les quotas alloués à l'exploitant étaient de 7 987 tonnes.

Dijon Energies n'a pas acheté de quotas de CO₂ pour l'année 2023. Le solde du compte de quotas de CO₂ reste positif avec 32 660 tonnes de CO₂ de « droit à émettre » au 31 décembre 2023.

Le contenu moyen en CO₂ sur l'année 2023 s'élève à 53 g/kWhthermique sans prise en compte de l'Analyse du Cycle de Vie.

e) Détail du compte GER

Les travaux de GER (Gros Entretien et Renouvellement) se sont élevés à 651 100 € HT.

Le solde du compte, GER/P3 de + 1 328 383 € H.T. En cas de solde négatif à l'échéance de la DSP, le solde reste à charge de DIJON ENERGIES.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présentation des comptes-rendus annuels 2023 des deux délégataires du service public du réseau de chaleur sur le territoire de Dijon métropole

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

